

AVERTISSEMENT

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey-Calavi n'entend donner ni approbation, aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACE 1

Je dédie de tout mon cœur ce mémoire à :

- Mon feu père Toussaint Edouard **DAFONTON**, toi qui n'a pas pu jouir du fruit de tes efforts consentis et de tes sacrifices
- Ma brave mère Brigitte **BOSSOUDAHO** épouse **DAFONTON** pour ton amour, tes conseils et ton soutien dont je n'ai jamais manqué, pour ta force, ta grandeur d'âme que j'ai toujours admirée. Tu as donné le meilleur de toi pour ma réussite, trouve à travers ce travail un début de récompenses aux multiples sacrifices consentis;
- Mon oncle Jean Olivier **DAFONTON**, pour vos affections particulières dont j'ai toujours bénéficiés ; pour vos conseils quotidiens et pour vos participations inconditionnées à ma formation.
- Tous mes frères, sœurs et amis qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de ma formation

Marcos M. DAFONTON

DEDICACE 2

Je dédie ce mémoire à :

- Mon feu père Assogba René **HOUNKPATIN**, toi qui n'a pas pu jouir du fruit de l'arbre que tu as planté
- Ma tendre mère Amonnonhoué **KAKPO** qui a été tout pour moi depuis ma naissance jusqu'à aujourd'hui l'espoir de me voir réussir.
- Tous mes frères, sœurs et amis qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de ma formation.

Marius HOUNKPATIN

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été facilitée par la contribution appréciable de près ou de loin de plusieurs personnes. C'est une occasion pour nous de leur témoigner nos sincères gratitude ainsi que nos vifs et profonds remerciement.

Nous adressons particulièrement nos remerciements :

- Au Doyen, à tous les professeurs intervenants à la FASEG ;
- Au Docteur Gilles TOBOSSI, notre maître de mémoire pour la spontanéité avec laquelle, il a accepté de diriger ce mémoire et pour sa disponibilité. Recevez à travers ce mémoire l'expression de toute notre gratitude ;
- A Monsieur Modeste Jean-Eude NAGO, notre maître de stage, pour son assistance, ses conseils et pour sa rigueur qu'il a su mettre dans le suivi de ce travail. Ainsi que les autres chefs services de la mairie d'Allada.
- A Messieurs AKPO Amnock ; ZOUNDJI Gwoadrise ; DOHA Paul ; TOFFOUN Maturin, AÏMONTCHE Jeff, merci pour vos conseils ;
- A Madame DEGBOTO Sylvie épouse DAFONTON, merci pour ton courage, ta patience et tes sacrifices ;
- A Monsieur DAFONTON S.R. Onésime et M. Agénor, merci pour votre chance et sourire ;
- A Madame ASSOGBA Reine épouse HOUNKPATIN, merci pour ta patience et sacrifices
- A Mlles HOUNKPATIN R.S. Nelvice et HOUNKPATIN R.S. Nelvine, merci pour vos sourires durant ce travail.
- A Tous nos frères, sœurs et amis qui ont contribué à la réussite de ce travail ;
- A Toute la famille HOUNKPATIN, KAKPO, ASSOGBA, DAFONTON, BOSSOUDAHO et DEGBOTO

SOMMAIRE

Introduction	1
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	4
SECTION 1 problématique, revue de littérature et méthodologique de recherche	5
SECTION2 : présentation de la commune d'allada et l'observation de stage.....	30
CHAPITRE 2 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	40
SECTION 1 : Présentation et analyse des données d'enquêtes.....	41
SECTION 2: VERIFICATION DES HYPOTHESES.....	44
SECTION 3 : Difficultés rencontrés et Approches de solutions.....	45
CONCLUSION.....	50
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	51
ANNEXES.....	a
TABLE DES MATIERES	f

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCB : Association Nationale des Communes du Bénin

FADeC : Fond d'Appui au Développement des Communes

HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

IRA : Initiative pour la Relance d'Ananas

LAMS : Lycée Agricole Mèdji de Sékou

OJA : Originale Jus d'Ananas

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAI : Plan Annuel d'Investissement

PDC : Plan de Développement Communal

PHAC : Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal

PTA : Plan de Travail Annuel

PTF : Partenaire Technique et Financier

RFU : Registre Foncier Unique

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RI : Receveur des Impôts

RLP : Ressource locale propre

TDL : Taxe de Développement Local

TFU : Taxe Foncière Unique

TPU : Taxe Professionnelle Unique

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Evolution des recettes fiscales dans la commune d'Allada.....	16
Tableau II : Evolution des recettes non fiscales de la commune d'Allada.....	17
Tableau III : Evolution des dépenses d'investissements par rapport aux dépenses totales de la commune.....	18
Tableau IV : Evolution des subventions de l'Etat entre 2011-2015.....	19
Tableau V : Répartition par catégories des acteurs enquêtés.....	28
Tableau VI : Données liées aux causes relatives à l'incivisme fiscal de la population.....	41
Tableau VII : Données liées aux stratégies de mobilisation des recettes non fiscales.....	42

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Données collectées sur l'hypothèse1	42
Graphique n°2 : Données collectées sur l'hypothèse2.....	43

RESUME

Allada, à l'instar des communes du Bénin, jouit de l'autonomie financière disposant de nombreuses ressources. L'analyse des résultats a prouvé que le niveau de mobilisation des ressources propres est faible et impacte négativement le taux de réalisation des investissements. Ces résultats montrent que cette commune dispose essentiellement de deux types de sources de financement à savoir : les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

Mots clés : mobilisation, ressources propres, commune, investissements



INTRODUCTION

La mise en place de la décentralisation et l'installation des nouvelles communes confèrent aux communautés de base le pouvoir de s'administrer librement. Car les lois sur la décentralisation donnent à ces communautés la personnalité juridique, l'autonomie financière et la désignation d'un organe exécutif chargé d'élaborer et d'exécuter le programme de développement local.

Cette forme d'administration suppose, en effet, la création par l'Etat, en son sein, des entités territoriales auxquelles il reconnaît une certaine autonomie. Il transfère également à ces dernières la gestion de leurs propres affaires. L'objectif étant de promouvoir la démocratie à la base et surtout le développement local, cette option ne semble que traduire les enseignements tirés par le pays de son expérience de l'approche centraliste du pouvoir qui a montré ses limites. Il ressort de cette approche, qu'il n'y a point de modèle de développement standard qui, élaboré au seul haut niveau central de l'Etat, soit efficace et valable pour toutes les collectivités ayant pourtant chacune leurs préoccupations et leurs spécificités. La décentralisation est donc espérée pour être l'instrument efficace par lequel sera atteinte la préoccupation du développement harmonieux, équilibré et durable de la nation. Elle constitue d'ailleurs l'un des axes prioritaires sur lesquels le Bénin fonde sa stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté qui, par ailleurs, est la préoccupation essentielle des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En raison de ces nombreux défis à relever par les nouvelles collectivités locales devenues effectives avec l'organisation des premières élections locales au Bénin en 2003, la question de leur capacité à être financièrement viables à travers les ressources financières locales revêt une importance capitale. Nous sommes donc d'avis que le développement passe par l'amélioration du cadre et des conditions de vie du citoyen. De plus, l'article 2 de la loi n°97-029 du janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose que

« la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publique locales ». Ainsi, l'article 84 de la même loi stipule : « la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble des populations. Ainsi à l'époque de la décentralisation, la nécessité est pour les collectivités de pouvoir se prendre en charge. Pour ce fait, elles ne peuvent compter que sur la contribution de leur population, laquelle contribution constitue en majeure partie les impôts locaux émis à leur charge. En d'autres termes, les impôts constituent de nos jours la principale source des ressources propres des collectivités territoriales.

C'est pour mieux appréhender les facteurs qui expliquent le niveau de mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada que nous avons orientés notre étude sur le thème : « mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada ».

L'architecture de ce travail est basée sur trois chapitres à savoir

- Le premier expose le cadre théorique de la méthodologie de l'étude
- Le deuxième aborde la présentation de la commune et le cadre institutionnel de l'étude
- le troisième est consacré à l'analyse des résultats et aux recommandations de l'étude



**CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE**

Ce chapitre est composé de deux sections. Le premier aborde la problématique, les objectifs, la revue de la littérature et méthodologie de recherche. la seconde quant à elle, présente le cadre institutionnel de l'étude.

SECTION 1 : problématique, contexte de l'étude, revue de littérature et méthodologie de recherche.

Cette section présente la problématique, les objectifs, les hypothèses et la revue de littérature.

I-Problématique

Le processus de décentralisation en république du Benin est devenu décisif avec les élections communales de décembre 2002 et de janvier 2003. Ce qui a été le souhait du législateur Béninois qui a travaillé à la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

Ainsi plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été pris dans le cadre de cette réforme.

En effet « la décentralisation est le mode d'administration dans lequel, les collectivités publiques se voient reconnaître la personnalité morale distincte de l'Etat et le pouvoir de décision propre. Elle signifie donc un transfert de pouvoir de compétences et surtout de ressources au plan local, pour permettre à la population à la base de participer pleinement à la gestion des affaires ». En d'autre terme la décentralisation est un transfert de charges : DEHOUMON Paul (2006). C'est dans ce cadre que la loi 97-029 du 15 janvier 1999 en république du Benin portant organisation des communes au Benin octroi aux collectivités territoriales une autonomie financière et le pouvoir de s'administrer elles-mêmes. Pour une gestion efficiente de la commune, le conseil communal adopte un plan de développement communal (PDC) dans lequel sont inscrits des projets de développement de la commune. Mais force est de constater que la

commune d'Allada comme beaucoup de communes n'arrivent pas à mettre en œuvre à plus de 50% les projets inscrits dans leurs PDC, ceci faute de moyens financiers. Ainsi la nécessité d'une mobilisation des ressources financières s'avère indispensable aux collectivités territoriales. La proportion des recettes fiscales propres dans les recettes totales de la commune d'Allada est de 17,49% (étude et analyse du compte administratif de la période de 2011-2015), donc une mobilisation peu satisfaisante des ressources fiscales. La proportion des recettes non fiscales des recettes totales de la commune est de 22,07% (étude et analyse du compte administratif de la période de ces constats, on note également un niveau d'investissement qui s'élève 47,70% (étude et analyse du compte administratif de la période 2011-2015), donc une faible capacité d'investissement de la commune. En outre les investissements que les communautés locales inscrivent dans leur budget de développement sont généralement d'ordre social et comprennent les éléments tels que les achats de véhicules, la construction ou la rénovation des bureaux, des écoles, des centres de santé, des marchés etc. Sans sous-estimer l'importance de ces investissements sociaux, il est à noter que le budget du développement des communautés locales n'est pas souvent élaboré sur la base des stratégies locales de développement économique qui soutiendraient la création d'emploi dans le secteur privé et l'élargissement de l'assiette de l'impôt au niveau local. Les différents problèmes identifiés au cours de notre période de stages représentent des problématiques importantes aux quelles la commune d'Allada devra faire face en vue de promouvoir son développement et à sa démocratie à la base. C'est ce qui justifie au choix de notre thème de recherche intitulé « Mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada ». Dans le souci de bien mobiliser et d'accroître la capacité d'investissement dans la commune pour le développement, il se pose une question fondamentale suivante :

Quels sont les facteurs qui expliquent le niveau de mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada ?

Cette question peut se décliner en des questions spécifiques ci-dessous :

- quels sont les impacts de l'incivisme fiscal de la population sur le niveau de mobilisation des ressources propres de la commune d'Allada ?
- les stratégies de recouvrement permettent-elles de maximiser les recettes non fiscales de la commune ?

A-OBJECTIFS ET HYPOTHESES

1- objectif général

Identifier les facteurs qui expliquent le niveau de mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada

2- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit :

- analyser les effets de l'incivisme fiscal sur le niveau de mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada.
- vérifier la pertinence des stratégies de recouvrement des recettes non fiscales.

Pour atteindre ces objectifs, il nous paraît nécessaire de formuler quelques hypothèses.

3- Hypothèses

Dans la lignée de nos questions de recherches et d'objectifs, nous nous sommes proposés des hypothèses qui seront vérifiées au cours de notre étude.

- La faible mobilisation des ressources propres est due à l'incivisme fiscal de la population
- Le niveau de mobilisation des recettes non fiscales dépend de l'efficacité des stratégies mise en œuvre.

II- CONTEXTE DE L'ETUDE

- Le système fiscal local du Bénin : principaux constats

- Vue globale du système des Ressources Locales Propres

Comme dans beaucoup de pays africains, la législation du Bénin prévoit une grande diversité de ressources locales. Ainsi, l'article 10 de la Loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin autorise un grand nombre de ressources en faveur des communes. Elle distingue six catégories de ressources fiscales et non fiscales pour les communes. Le produit des impôts locaux suivants : taxe de développement local (TDL), contributions foncières sur les propriétés bâties et non bâties, patente et licence, taxe sur les armes à feu. Le produit des taxes suivantes : taxe de pacage, taxe sur les barques et les pirogues motorisées, taxes sur les spectacles, jeux et divertissements, taxe sur les ventes de boissons fermentées artisanales, taxe sur la publicité, taxe sur les affiches, taxe sur les taxis de ville à quatre ou à deux roues. Le produit des ristournes comprenant la part revenant à la commune : taxe touristique prélevée par l'Etat, taxe sur les véhicules à moteur, TVA perçue au cordon douanier (ristourne de 0.4135% de la TVA perçue au cordon douanier), taxe de voirie prélevée au taux de 0.15% au cordon douanier (la Loi de Finances 1990 répartit

le produit de la taxe de voirie à raison de 60% pour Cotonou, 24% Porto et 16 % Parakou), taxe sur l'exploitation des carrières et des mines. Le produit des taxes rémunératoires : droits de marché, textes conduit à conclure à un nombre excessif de ceux-là. Beaucoup d'impôts locaux ne sont pas appliqués ou produisent des recettes infimes. Leur multiplication, loin de garantir des recettes substantielles et stables, introduit, semble-t-il, un élément de complexité défavorable à la mobilisation de ressources locales. Une large place est accordée à des ressources non fiscales qui présentent souvent le caractère de taxes rémunératoires. Ces ressources non fiscales sont liées généralement à des prestations publiques, au degré d'équipement, à l'activité économique et au niveau de vie des habitants du territoire communal. Elles peuvent donc présenter une élasticité importante vis-à-vis de l'activité économique. De plus, les taxes rémunératoires sont reliées à la quantité et/ou qualité des services, équipements et infrastructures offerts par les collectivités ce qui est favorable à un bon recouvrement.

La Taxe Foncière Unique TFU et la Taxe Professionnelle Unique Comme dans la plupart des pays africains de tradition administrative française, la fiscalité locale des communes urbaines du Bénin était encore largement fondée sur les contributions foncières des propriétés bâties et non bâties, patentes et licences. Le régime légal de ces impôts présente l'inconvénient d'une grande complexité, qui a rendu leur application difficile. De plus, en Afrique subsaharienne, les administrations financières ne disposent pas des moyens pour appliquer des fiscalités de masse complexes, dont d'ailleurs le potentiel de recettes est faible relativement aux coûts administratifs de collecte. Dès le début des années quatre-vingt-dix, le Bénin a été précurseur en modernisant avec la TFU, la fiscalité foncière et avec la TPU non seulement la patente mais aussi le régime de taxation des petites activités professionnelles. La taxe foncière unique (TFU) Contrairement aux pays développés, où le rôle relatif de la fiscalité foncière dans

le financement des collectivités locales tend à décliner, la fiscalité foncière urbaine devrait constituer une recette essentielle pour financer les collectivités locales des PED. La fiscalité foncière urbaine présente des propriétés qui devraient en faire, malgré des difficultés de mise en œuvre considérables, une source majeure de recettes fiscales locales pour les pays d'Afrique subsaharienne, en particulier dans les pays dont la faible capacité budgétaire ne permet pas d'assurer des ressources locales stables par les transferts du centre.

Au Bénin, la réforme de 1994 a substitué une taxe foncière unique (TFU) aux anciennes contributions foncières bâties et non bâties et à deux impôts d'Etat (la taxe immobilière sur les loyers et l'impôt général sur les revenus). La TFU ne s'applique qu'aux trois villes à statut particulier dotées d'un registre foncier urbain: Cotonou, Porto Novo et Parakou. Elle suppose la mise en place d'un registre foncier urbain (RFU), une sorte de « cadastre simplifié ». Le régime de la taxe foncière unique.

Au titre de la TFU, sont imposables les constructions fixées au sol à demeure ainsi que toutes les installations commerciales ou industrielles assimilées à des constructions. La base d'imposition de la TFU est la valeur locative réelle des biens imposables. Le taux de la taxe s'élève à 5% pour les propriétés bâties et à 6% pour les propriétés non bâties. Par délibération, les communes peuvent réduire ou augmenter ces taux de points au maximum. Le paiement régulier.

La taxe de développement local (TDL) créée en 1999 en République du Bénin a-t-elle pour objectif central de pourvoir en RLP les communes disposants d'un faible potentiel de recettes au titre des autres impôts locaux. La Loi instituant la TDL prévoit une très grande variété d'impôts. En l'absence de textes d'application, cet impôt ne devrait pas être collecté. Cependant, la TDL est déjà appliquée dans des conditions ambiguës selon les communes, puisqu'en l'absence d'une situation clarifiée, pressées par le besoin de ressources, de nombreuses

communes ont mis en place des taxes qui avaient été prévues dans le projet de texte de Loi initial mais aussi des taxes non prévues. Ainsi, par exemple, sont appliquées des ristournes sur le coton, des taxes sur les produits vivriers commercialisés sur les territoires communaux, des taxes sur les noix d'anacarde. Des taxes, dont certaines sont la contrepartie de prestations effectives de la part des communes, frappent également les activités d'élevage (pacage, transit, abattage, abreuvoir, zone de commercialisation).

Les activités forestières et l'extraction de produits de carrière sont aussi l'occasion de taxes. Des TDL sont levées sur les transits de voitures introduites en contrebande dans les pays frontaliers. D'une manière générale, les droits de barrière tendent à se multiplier en l'absence de toute coordination : droits sur les actes administratifs, amendes et droits sur les services marchands.

Les communes sont habilitées à percevoir les produits des actes administratifs et actes d'Etat civil, le produit des amendes relatives au territoire communal, les droits sur les services marchands (taxe de stationnement, droits de marché, les recettes de services d'hygiène (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), taxes ou redevance en matière d'urbanisme et d'environnement. Les communes perçoivent aussi des produits de patrimoine et de l'exploitation des domaines communaux. Il s'agit, d'une part, des ressources que les communes tirent de la location de leurs infrastructures Marchandes, de la vente de certains actifs (forêts, mines, carrières) et de la rétribution des prestations de services que les communes fournissent à leur population. Enfin, les communes peuvent aussi percevoir des taxes sur l'électricité et l'eau. Dans de nombreuses collectivités, la réticence des contribuables à payer s'explique par l'insuffisance des prestations délivrées (désorganisation voire inexistence du ramassage des ordures ménagères, insalubrité et insécurité des marchés, encombrement des trottoirs avec l'installation anarchique des cantines et souks, manque d'entretien des ouvrages de voiries et de drainage, etc...). Il ressort des enquêtes contribuables menées dans

divers pays africains que les usagers se déclarent prêts à payer le prix du service rendu à condition que le service en question réponde à leurs besoins et que la qualité du service soit garantie. Toutefois, l'acceptation du principe de la tarification des services locaux est plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale. Cela est lié à la différence de pouvoir d'achat, à la plus grande diffusion du principe de tarification en ville et à la plus faible perception des services rendus par les collectivités en zone rurale.

- Les Ressources Fiscales Rétrocédées Dans Les Communes

La législation du Bénin prévoit la rétrocession aux communes d'une fraction de TVA et de la taxe de voirie. On peut aussi rattacher aux ressources rétrocédées la dotation destinée à compenser les pertes de recettes consécutives à la suppression de la taxe civique.

Du point de vue des principes, il est curieux de prévoir la rétrocession seulement de la fraction perçue en douane de la TVA. On rétrocède ainsi l'équivalent d'une recette tarifaire dont le volume est instable. En effet, la TVA Perçue en douane est assise sur la valeur des importations, valeur très sensible aux variations conjoncturelles. La taxe de voirie, héritière des anciennes taxes de roulage, avait pour objectif de compenser les villes portuaires pour les coûts occasionnés par le trafic routier d'origine portuaire. Cette taxe a été supprimée par la loi fiscale de 2006 pour les marchandises en direction du Burkina Faso et du Niger. La taxe est maintenue en direction des autres destinations. La taxe de voirie est répartie à hauteur de 80% aux circonscriptions urbaines (Cotonou (60%), Porto-Novo (24%) et Parakou (16%)) et de 20% aux autres communes, avec une répartition selon le poids démographique de chaque commune. Le reversement de compensation pour suppression de la taxe civique est calculé en fonction des recettes annuelles moyennes perçues dans le passé au titre de la taxe civique de chaque commune. Cette subvention confère un avantage aux petites communes caractérisées par des taux de recouvrement plus élevés que

les grandes villes. La TVA, dans son ensemble, est assise sur les consommations finales : elle est beaucoup plus stable que la composante assise sur les échanges. Le processus de décentralisation en cours actuellement en Afrique subsaharienne vise à un élargissement de l'espace budgétaire à travers une amélioration de l'efficacité de la dépense publique mais aussi à travers la mobilisation de ressources publiques supplémentaires. Les ressources locales propres (RLP) des collectivités décentralisées constituent une composante essentielle des ressources qu'il est possible de mobiliser au niveau des collectivités décentralisées : la mobilisation de RLP est en grande partie dépendante de décisions locales et le plus souvent les contribuables devraient pouvoir établir un lien entre les prélèvements locaux et l'offre locale de biens publics. Un examen global dans différents pays africains met en évidence un faible niveau des ressources locales propres recouvrées (moins de 1% du PIB) et aussi une distribution fortement biaisée en faveur des collectivités urbaines les plus importantes. La médiocre mobilisation de RLP provient de décisions de politique économique qui se traduisent dans un grand nombre de pays par un effort de décentralisation négatif. Ce résultat marque une réticence des gouvernements centraux à autoriser la mobilisation de RLP. Outre l'intervention de facteurs politiques liés à des jeux de pouvoir, une explication de cette réticence peut être la faible efficacité actuelle des dépenses publiques locales. On ne peut exclure aussi l'influence de besoins budgétaires particulièrement pressants au niveau central. Enfin, la faible mobilisation de RLP provient de facteurs globaux (faible gouvernance publique, accumulation d'arriérés publics, forte incidence de la pauvreté, effet démobilisateur possible de certaines formes d'aide extérieure). Il est nécessaire de tenir compte de l'ensemble de ces facteurs pour promouvoir une plus forte mobilisation de RLP.

Les systèmes de fiscalité locale des pays africains comme leurs modes d'administration ne sont pas en mesure de permettre la mobilisation de RLP à la

mesure du rôle grandissant des collectivités locales. Dans les zones urbaines, en dépit de la mise en œuvre de la TFU au Bénin, le système de fiscalité foncière apparaît encore excessivement complexe pour les actifs fonciers de faible valeur. Une démarche, soit de segmentation en fonction des caractéristiques des actifs fonciers pourrait envisagée, soit de fiscalité locale foncière purement indiciaires, constitue certainement une orientation à évaluer. Une taxation indiciaire, soit générale, soit appliquée aux segments des actifs immobiliers de grande valeur, permettrait de contenir le coût de collecte de l'impôt et en même temps le rendrait plus compréhensible pour les contribuables. Une variante pourrait être la suivante : Recouvrement par les régies de recettes communales et centralisation à la recette principale des impôts avant transfert au Receveur Général des Finances. Les flux et les informations comptables sont transférés chez le Receveur Général des Finances. Les systèmes de ressources rétrocédées par l'Etat central sont à définir de manière à fournir des ressources aussi stables que possible. En particulier, il convient d'éviter une vulnérabilité des ressources rétrocédées vis-à-vis de la transition fiscale ou vis-à-vis de chocs ou difficultés conjoncturelles.

Outre ces aménagements du système de fiscalité locale, des solutions novatrices pour l'administration des impôts locaux seraient certainement à rechercher. Le principe de base serait d'impliquer les collectivités décentralisées dans l'ensemble des tâches d'assiette et de recouvrement de la fiscalité locale tout en recherchant un appui technique du côté de l'administration financière présentant la meilleure capacité dans le domaine de la mobilisation de la fiscalité locale.

- Les ressources propres de la commune d'Allada et inventaire des éléments de l'état des lieux

Les ressources de la communes d'allada sont composés des :

- Recettes fiscales

- Recettes non fiscales

La politique de mobilisation des recettes fiscales de la commune appartient au service des impôts par l'émission des rôles aux contribuables d'une part, et celle relative à la mobilisation des recettes non fiscales incombes essentiellement aux services des affaires économiques, services de l'eau, hygiène et assainissement, services des affaires domaniales et environnementales, services de l'état civil et de la population. Le service des affaires économiques procède au recouvrement des recettes non fiscales par le placement des formules nommés valeurs inactive (VI).

- Les recettes fiscales et non fiscales

- Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composés des taxes et impôts. Elles constituent la part importante des ressources de la commune. Les recettes fiscales de la section de fonctionnements énumérés à l'article 10 de la loi n° 98-007 sont modifiées par l'ordonnance n°2010 – 01 du 1^{er} janvier 2010 portant loi de finance pour la gestion 2010 comme suit :

- Le produit des impôts directs suivant les (contributions foncières des propriétés bâties et non bâties, les patentes, licences, TPU et TFU etc.)
- Le produit des impôts indirects suivants (la taxe de développement local, la taxe sur les spectacles, jeux et divertissements etc.)
- Le produit de toutes taxes locales prévues au code général des impôts.
- Le produit des ristournes comprenant la part revenant à la commune (la taxe touristique prélevée par l'Etat, la taxe sur la valeur ajoutée(TVA) perçue au cordon douanier etc.)

L'inspecteur des impôts et le receveur des impôts sont chargés du recouvrement de ces différents taxes et impôts.

L'inspecteur des impôts est chargé d'identifié, de liquider et d'asseoir l'impôt, puis d'émettre les rôles et avis d'imposition qui doivent être homologués par le Direction Département des impôts de l'Atlantique et de Littorale. Le receveur des impôts quant à lui, s'occupe de la prise en charge des rôles et avis d'imposition. Il notifie les avis aux contribuables puis procède au recouvrement des impôts. Ce qui permet au prise d'encaisser les sommes dues par les contribuables et d'assurer leur reversement par décade à la recette perception d'Allada.

La suscitée à instituée une nouvelle taxe dénommée taxe de développement local(TDL). C'est une taxe perçue sur les principales ressources de la commune.

Tableau I : Evolution des recettes fiscales de la commune

Exercice \ Recette	Recette total	Recette fiscales	Proportion des recettes fiscale en %
2011	794430214	59730660	7,51 %
2012	729241511	119083203	16,32 %
2013	634712507	129155231	20 ; 24 %
2014	764261625	208409517	27,26 %
2015	716592364	120471458	16,81 %
Total	3639238221	636850069	17,49 %

Source : compte administratif (2011-2015)

De l'analyse du tableau, il ressort que les recettes fiscales représentent en moyenne sur toute la période 17,49% des recettes globales du budget de la commune. Les recettes fiscales ont connues une faible évolution tout au long de la période d'étude.

- **Les recettes non fiscales**

Les recettes non fiscales sont mobilisées par le placement des formules des valeurs inactives (VI) constituées des timbres de différentes valeurs pour la légalisation, des tickets (pour les droits de place dans les marchés, les magasins et les boutiques en location). Nous allons analyser à présent l'évolution des recettes non fiscales de la commune d'Allada.

Tableau II : Evolution des recettes non fiscales de la commune d'Allada

Recettes Exercices	Recettes totales	Recettes non fiscales	Proportion des recettes non fiscales en %
2011	794430214	257581938	32,42%
2012	729241511	154289473	21,15%
2013	634712507	145450237	22,91%
2014	764261625	117693646	15,39%
2015	716592364	128442565	17,92%
TOTAL	3639238221	803465877	22,07%

Source : compte administratif d'Allada (2011-2015)

Après l'analyse du tableau, il ressort que les recettes non fiscales représentent en moyenne sur toute la période 22,07% des recettes de la commune. Alors nous pouvons retenir qu'il y a une mauvaise politique de mobilisation des recettes non fiscales.

Tableau III : Evolution des dépenses d'investissement par rapport aux dépenses totales de la commune

Dépenses Exercices	Dépenses totales	Dépenses d'investissement de l'année	Proportion des dépenses d'investissement en %
2011	593089220	300065641	50,59%
2012	699953596	318790678	45,54%
2013	681352095	337139660	49,48%
2014	678738025	304962472	44,93%
2015	737781035	356675710	48,34%
TOTAL	3390013971	1617634161	47,70%

Source : compte administratif d'Allada (2011-2015)

L'analyse de ce tableau montre que la moyenne des dépenses d'investissement sur toute la période est de 47,70%. Nous pouvons noter un faible niveau d'investissement de la commune.

- Evolution de ressources transférées pour la commune d'Allada

• Les subventions et dotations de l'Etat :

Ce sont les ressources financières que l'Etat octroie aux communes pour l'exercice des compétences partagées ou transférées et celles déléguées. Elles parviennent aux communes par le biais du Fonds d'Appuis au Développement des communes (FADec), instrument d'allocation budgétaire créé par l'Etat pour faciliter le transfert des ressources aux communes. Les dotations et subventions de l'Etat ne sont pas fortement présentes dans les recettes de la commune, puis les réalisations n'atteignent pas les prévisions.

Tableau IV: Evolution des subventions de l'Etat entre 2011-2015

Années	Prévisions	Réalisation	Taux
2011	113924624	55552252	48,76%
2012	55552252	37452502	67,41%
2013	54279659	47242205	87,03%
2014	51124258	47902501	93,69%
2015	42529381	137452501	323,19%
Total	317410200	325601961	102,58

Sources : compte administratif d'Allada (2011-2015)

De l'analyse de ce tableau nous remarquons que le taux moyen de réalisation des subventions de l'Etat est de 102,58%. Ce taux est faible, nous concluons que les subventions transférées par l'Etat à la commune d'Allada sont insuffisants. Ceci pose la question de savoir sur quelle base les prévisions et subventions sont faites.

III- REVUE DE LITTERATURE

A- Revue théorique

- Décentralisation

Selon **ADJAHO (2002)**, la décentralisation consiste en un transfert de pouvoir, des compétences et des ressources financières du niveau central (Etat) à des organes élus au niveau local (collectivités territoriales). Ainsi les professeurs De LAUBADERE et WALINE (1989) dans « Gestion financière des collectivités locales et des établissements publics locaux » ont tenté une définition de la décentralisation. Pour De LAUBADERE, la décentralisation évoque « l'idée d'une collectivité locale qui, bien qu'englobée dans une collectivité plus vaste, s'administre elle-même et gère elle-même ses propres affaires ». Alors que pour

WALINE, elle est le transfert du pouvoir de décision à des autorités librement élues par les intéressés eux-mêmes à qui on a reconnu des intérêts distincts et la compétence de gérer eux-mêmes ou de faire par leurs élus, ces intérêts » Ces deux définitions se complètent car elles mettent en exergue les deux fondements essentiels du concept de décentralisation : l'auto-administration des collectivités locales et l'abandon de certaines prérogatives par le pouvoir central.

- **Développement local**

Le développement local est un processus concerté et planifié d'enrichissement économique, social et culturel d'une localité donnée. Il vise donc d'une part la satisfaction des besoins fondamentaux des habitants de ladite localité et d'autre part, la mise place d'un environnement de plus en plus propice à l'épanouissement des habitants et à leur descendance. Ainsi le développement local peut se définir comme « une volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socioéconomique des populations ». Il s'inscrit alors dans la logique d'une stratégie de lutte contre la pauvreté (Guide du Maire 2003). Se fondant sur l'expérience béninoise, on peut définir le développement local comme « un processus déclenché par une volonté politique au profit des acteurs locaux pour changer la situation du territoire communale sur lequel ils vivent ou auquel ils identifient. Ce changement s'opère à partir des actions concertées de l'ensemble des acteurs en vue de construire, par leurs efforts conjugués, un projet de société à ce territoire.

- **Collectivités locales**

Les collectivités locales ou territoriales sont des communautés sociales infra étatique qui ont pour assise une fraction du territoire national et pour lien une

identité collective locale et reconnue, dotée de la personnalité morale lui permettant de gérer ses propres affaires.

Selon le lexique des termes juridiques, « les collectivités territoriales ou locales désignent des entités de droit publics, correspondant à des groupements humains, géographiquement localisés sur une portion déterminée du territoire national, auxquels l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par les autorités élues ». Elle se définit par un territoire bien délimité, une organisation de ses habitants, une habilitation à décider et à mener ses propres affaires. Dans cette situation, chaque composante se débat à sa manière pour sauvegarder un partage très précis des compétences, voire des moyens pour mettre en œuvre ses compétences.

Au Bénin les collectivités locales décentralisées sont les communes u nombre de soixante-dix-sept(77) au total. Selon l'article 33 de la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la république du Bénin, « la commune est démembrée en unités administratives locales sans personnalités juridiques, ni autonomie financière ». Ces unités administratives locales prennent la dénomination d'Arrondissement.

- **Autonomie Financière**

Dans le lexique des termes juridiques 2003, l'autonomie financière est « la situation d'une collectivité locale ou d'un organisme disposant d'un pouvoir propre de gestion de ses recettes et de ses dépenses, regroupées dans un budget ou dans un document équivalent ». Pour être plus complète elle suppose l'existence de ressources propres à la collectivité locale en cause. Elle est donc le pouvoir donné aux collectivités locales de gérer librement leur affaire en disposant d'un budget propre sous le contrôle de l'Etat.

- **Budget communal**

Le budget des collectivités locales est un tableau qui est dressé annuellement et qui tient compte de rémunération des recettes dont les collectivités locales seront en situation de bénéficier au cours de l'année et celle des dépenses auxquelles elles doivent pourvoir. Pour **SILEM F. (2002)**, le budget est « l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une période donnée par une unité économique ». Dans l'article 3 de la loi n°98-007 du janvier 1999, le budget de la commune est : « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ». Il est l'instrument de mise en œuvre de la politique de développement communal.

- **Impôt**

Selon **Lucien MEHL (1972)** « l'impôt est une prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales de droit privé et éventuellement le droit publique d'après leur facultés contributive par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie directe en vue de la couverture des charges publiques de l'Etat et des collectivités territoriales mais aussi à des fin de réalisation des objectifs socio-économiques ».

- **Incivisme fiscal**

L'incivisme fiscal se traduit par le mauvais comportement de certains citoyens qui refusent de payer les taxes et impôts au profit de la collectivité locale à laquelle ils appartiennent. Il est aussi l'ensemble des moyens mis en œuvre par un citoyen pour se soustraire de ses obligations fiscales.

- **Plan de développement communal**

C'est un document qui exprime l'ensemble des programmes et projets cohérents et concertés de développement à exécuter en adéquation avec les orientations

nationales et régionales et qui précise le but, les stratégies et les résultats à atteindre dans un temps donné ainsi que les moyens nécessaires.

- **Ressources propres**

Les ressources propres sont des recettes provenant des prestations, taxes et impôts locaux perçus par les collectivités territoriales décentralisées pour alimenter leurs budgets.

- **Commune**

La commune est une petite division administrative dirigée par un maire et son conseil communal ou municipal, la commune, à l'inverse de l'arrondissement, est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

- **Contribuable**

C'est une personne assujettis au paiement d'un impôt ou d'une taxe.

B- Revue empirique

Notre revue documentaire porte essentiellement sur l'exploitation des supports de réflexions tels que des ouvrages d'auteurs, des mémoires et des rapports d'étude. Cette démarche est appuyée par une recherche active sur des sites internet se rapportant au thème.

Les collectivités territoriales, pour assurer l'autonomie financière, doivent compter d'abord sur leurs propres ressources. Ainsi **LABIE** affirme : « la suffisance du niveau des ressources propres ne peut s'apprécier que par rapport au montant des dépenses auquel doit faire face la commune. Ceci stipule que la maîtrise du montant des dépenses d'un commun est indispensable pour l'accession de l'indépendance financière locale. L'auteur va plus loin en affirmant : « il est possible de prétendre que la décentralisation est réelle si les

collectivités locales sont véritablement maîtresses de leurs finances. A l'inverse, la décentralisation est purement apparente lorsque les collectivités locales n'ont pas de liberté financière réelle, même si elles ont des compétences juridiques étendues. Donc l'autonomie financière est la véritable mesure de la décentralisation. A ce sens, les finances locales apparaissent ainsi comme la condition optimale pour la réussite de la décentralisation. Ainsi, « l'autonomie financière renvoie à la disponibilité suffisante au niveau des collectivités locales, de ressources fiscales et de dotation non affectées » **FRIZON (2001)**. Et comme, le dirait l'autre pour le financement du processus de développement local, la recherche de ressources propres au niveau local s'impose aux communes. Alor, Mobiliser et gérer les ressources financières constituent dès lors des piliers de l'action des collectivités locales pour un développement local durable pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

L'étude réalisée par le programme d'Appui aux collectivités territoriales (**PACTE**) sur le sujet de la : "**Mobilisation optimale des ressources propres : Des actions concrètes et pragmatiques s'imposent aux autorités locales**", démontre que des actions concrètes et pragmatiques s'imposent aux autorités locales. En Effet, selon les experts du PACTE, l'optimisation du recouvrement des ressources locales exige que certaines conditions soient remplies. Il s'agit là des conditions préalables à la mise en recouvrement. Par ailleurs, au cours du recouvrement des dispositions idoines sont à prendre", au nombre desquelles on peut citer la bonne gouvernance budgétaire qui sécurise et met en confiance les contribuables.

Les collectivités locales doivent maîtriser les diverses potentialités dont regorge leur territoire. Pour ce faire, elles doivent disposer d'assez d'informations sur les actions à mener pour assurer le développement de la localité. C'est ce qui a amené **YATTA** à affirmer : « ...on ne peut en effet attendre que les élus locaux

exercent leur compétence sur le développement économique et que s'instaure un débat consistant sur le développement local dans un contexte d'absence quasi-totale d'informations sur la réalité économique locale. Il est évident que la décentralisation politique et administrative, l'autonomie financière accordées aux collectivités locales doivent s'accompagner d'une décentralisation de l'information ... Or, à l'heure actuelle, les informations nécessaires à l'évaluation et à l'identification des actions à entreprendre au niveau local sont souvent insuffisantes, voire inexistantes. Aujourd'hui, ni les Etats, ni les bailleurs de fonds, et encore moins les responsables locaux ne sont en mesure d'apporter des éléments de réponses suffisamment précis aux questions essentielles d'économie et de gestion locale. Composées des recettes fiscales et non fiscales, les ressources propres sont difficilement mobilisables dans toutes les communes et celle d'Allada en particulier, ce qui crée un véritable enjeu dans la problématique de financement des investissements. Mais, il faut comprendre que les recettes fiscales sont la source importante des ressources propres. Ainsi, **SAWADOGO (2002)** (la revue africaine des finances locales n°3) affirme : « dans un système décentralisé, il est connu que l'impôt est la source la plus importante des recettes publiques ; il détermine le volume des ressources propres que les municipalités peuvent utiliser sans le recours à des transferts monétaires et indique donc la notion du niveau d'indépendance financière ». Cependant, il s'interroge sur « comment atteindre une souveraineté fiscale ». Pour y parvenir, il préconise la démarche suivante : « si les affaires sont socialement acceptées, correspondent aux aspirations fondamentales des populations et légitimées collectivement, on devrait assister logiquement à l'enracinement d'une fiscalité qui ne serait plus une imposition de l'extérieur, mais une pratique intégrée dans les consciences collectives ». Le développement ne peut être efficace que si les besoins de la commune sont satisfaits. D'où la nécessité d'optimiser les ressources.

IV- METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Il est indispensable pour tout travail de recherche scientifique de suivre une méthodologique rigoureuse afin d'accéder à des résultats fiables. C'est dans cette logique que DESCARTES dans le "lexique d'économie, 2002" écrit que « la méthodologie est le chemin à suivre pour arriver à la vérité dans les sciences ». Cette étude revêt un caractère beaucoup plus qualitatif que quantitatif. Cela s'explique par la subtilité du thème et des données à recueillies.

- Technique et outils de collecte des données

Dans le cadre de notre étude, nous avons utilisés les techniques et outils qui sont : L'entretien par le guide d'entretien, Le questionnaire par le questionnaire, La revue documentaire à travers des grilles de lectures.

• Entretiens

Elle a consisté en des discussions structurées avec des acteurs clés qui sont : le chef service de la planification, de la mobilisation des ressources extérieures et de développement local ; le chef service des affaires économiques, le chef service des ressources financières et matérielles ; le chef service des affaires domaniales, le chef service de l'Etat civil et de population ; le chef service de l'eau, hygiène et assainissement ; l'inspecteur des impôts ; le receveur percepteur des impôts et quelques contribuables de la commune.

• Le questionnaire

Dans le cadre d'une collecte d'informations fiables relatives aux différents problèmes spécifiques identifiés, l'outil de collecte des données est le questionnaire adressé à la population.

- **Revue documentaire**

La recherche documentaire a lieu dans différents centres de lectures et de documentation. Elle a débuté au mois de Mai 2016 et s'est poursuivie au fur et à mesure de l'évolution des travaux. Dans ce cadre, les documents ont été consultés dans les bibliothèques et centres de documentation, notamment les centres de documentation de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et la bibliothèque Universitaire où il existe des mémoires, revues et ouvrages qui ont traité des sujets ayant trait au sujet de la présente recherche. Des recherches ont été également effectuées dans d'autres institutions ou services administratifs notamment Service de la Planification, de la Mobilisation des Ressources Externes et du Développement Local (SPMRDL), Service des Ressources Financières et Matérielles (SRFM), service des affaires économiques. En plus certains sites internet ont été exploités aussi bien que les textes de lois sur la décentralisation.

- **Groupe cible**

Le travail de terrain qui est organisé touche les acteurs que sont :

- la mairie,
- service des impôts,
- autres contribuables de la commune.

Pour l'enquête de terrain, les techniques d'échantillonnage non probabilistes sont de mise car l'étude se revêt qualitative et touche des acteurs bien précis, en relation avec leur statut et rôle dans le processus de mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada. La méthode du choix raisonné a permis dans ce travail à se rapprocher des personnes bien indiquées selon leur statut ou position sociale. Il s'agit : le chef service des affaires économiques, le chef

service de l'eau, hygiène et assainissement, le chef service des affaires domaniales, le chef service Etat civil et population, le chef service de la planification, de mobilisation des ressources et le développement local, l'inspecteur des impôts, le receveur des impôts et quelques contribuables de la commune d'allada. Ce sont des personnes ressources qui ont fourni des informations sur le présent sujet. Pour repérer les contribuables en ce qui concerne l'incivisme fiscal, la technique du hasard simple et par boule de neige est adopté. Car, il s'agit de se rapprocher des populations qui sont réticent pour le paiement des impôts. A cet effet il a été question de se rapprocher du service des impôts pour consulter la base de donner des populations susceptibles de payer les impôts, et ceux qui se soustraient de leur obligation fiscale, afin de savoir la population a enquêté.

Tableau V : Répartition par catégorie des acteurs enquêtés

Le tableau ci- dessous présente cette répartition

INSTITUTION OU ORGANISATION	ACTEURS ENQUETES	NOMBRES ENQUETES	POURCENTAGE
MAIRIE	Service des affaires économiques	21	29.57%
	Service de l'eau, hygiène et assainissement	22	2.81%
	Service des affaires domaniales	02	4.22%

	Service Etat civil et population	03	30.98%
	Service de planification, de la mobilisation des ressources et le développement local	01	1.40%
SERVICE DES IMPOTS	Inspecteur des impôts	01	1.40%
	Receveur des impôts	01	1.40%
//	Autres contribuables	20	28%
TOTAL	//	71	100%

Source : enquête du terrain, Août 2016

Seuil de décision

Dans le but de vérifier les hypothèses émises ci-dessus, nous avons utilisé le seuil de décision fondé sur la loi de la majorité. Les causes identifiées pour chaque problème étant généralement de deux, notre seuil de décision a été fixé à 50% c'est-à-dire 100% divisé par deux. Ainsi la cause qui obtiendra un pourcentage supérieur à 50% des avis recueillis sera considérée comme cause réelle du problème spécifique retenu. Toutefois, au cas où aucune cause n'aurait atteint ce poids, celle qui aura le poids le plus élevé sera retenue. Les autres causes seront également prises en compte dans les approches de solutions.

METHODE DE TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Les données collectées sont d'ordre qualitatif. Toutefois, l'analyse a été à la fois quantitative et qualitative. Elle a constitué en un regroupement des informations par catégories d'acteurs (Responsables administratifs de la mairie, Responsables du service des impôts, Elus locaux, la population) et en croisement de ces informations pour en dégager, les causes réelles des différents problèmes. Elle s'est également appuyée sur l'examen des tableaux statistiques reflétant les opinions et réflexions de personnes interrogées. Les proportions ont été calculées et interprétées. Le dépouillement des données recueillies a été fait de façon manuelle. WORD et EXCEL ont servis de logiciels de traitement des données.

Section 2 : Présentation de la commune d'Allada et observation du stage

A travers cette section, il a été présenté successivement en paragraphe1, le cadre physique de l'étude et les observations du stage.

L'article premier de la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration

territoriale en république du Bénin dispose entre autre que l'administration territoriale de la république du Bénin est assurée par les autorités et services déconcentrés de l'Etat et par les collectivités territoriales décentralisées appelées communes. Ces communes sont réparties en deux catégories à savoir les communes à statut particulier et les communes ordinaires comme ALLADA dont nous avons fait dans cette section, une présentation générale avant de restituer les observations que nous avons faite durant notre stage.

Paragraphe1 : Présentation de la commune d'Allada

- Situation géographique de la commune d'Allada

Située presque au centre du Département de l'Atlantique et à 54 Km de Cotonou la capitale économique du Bénin, la Commune d'Allada couvre une superficie de 381 km²

Elle est limitée :

-au Nord par la Commune de Toffo ;

-au Sud par la Commune de Tori-Bossito;

-à l'Est par la Commune de Zè ;

-à l'Ouest par les Communes de Kpomassè et de Bopa (voir carte de situation).

Sa population est de 127 512 habitants selon les résultats définitifs du recensement général des populations et l'habitat (RGPH4, juin 2015). Soit 62 148 hommes contre 65 364 femmes.

Elle comporte 12 arrondissements (Agbanou, Ahouannonzoun, Attogon, Avakpa, Ayou, Hinvi, Lissègazoun, Lon – Agonmey, Sékou, Tokpa – Avagoudo, Allada, Togoudo) et 84 villages.

Les AÏZO et les FON constituent les groupes sociolinguistiques majoritaires de la commune d'Allada. Ils représentent respectivement 83% et 10% de l'effectif total de la population. Viennent ensuite les yoruba et apparentés (5,6). Les ethnies Mahi, Adja, Dendi, Bariba et autres sont en proportion réduites. En ce qui concerne les religions, celles dominantes sont le traditionalisme, le christianisme, et l'islam.

- La présentation de la mairie, organe d'administration de la commune.

La commune d'Allada est dirigée par une administration communale à la tête de laquelle se trouve le Maire. Le Conseil communal est l'organe délibérant. L'organe exécutif est composé du Maire et de ses adjoints. L'arrêté communal N°2012/2/22/65/M-AL/SG/SGA/SAC portant création, attributions, organisation et fonctionnement des services administratifs de la mairie d'Allada prévoit un secrétariat particulier, un secrétariat général et un cabinet du Maire.

- Le secrétariat particulier est dirigé par un secrétaire particulier et placé sous l'autorité direct du maire,
- Le secrétariat général est dirigé par un secrétaire général et assisté par un secrétaire général adjoint directement rattaché au Maire et est chargé de l'assister dans l'organisation et la gestion des services de la mairie.

Le secrétariat général regroupe les services ci-après :

- Le secrétariat Administratif Central (SAC),
- Le service des Ressources Humaines(SRH),
- Le service des Affaires Sociales, Sportif et Culturelles(SASSC),
- Le Service des Ressources Financières et Matérielles(SRFM),
- Le Service des Affaires Economiques(SAE)
- Le Service de la Planification, de la Mobilisation des Ressources Externes et du Développement Local (SPMRDL)
- Le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE),
- Le Service Technique (ST)
- Le Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP),
- Le Service de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement(SEHA),
- Le Service des Archives et de la Documentation(SADOC),

- Le Service de la Transmission et de la Radio (STR).

Historique de la commune d'Allada

La commune d'Allada était autre fois une grande entité qui s'étendait sur les actuelles communes d'Allada, de Zè, de Tori-Bossito et de Toffo. Elle s'appelait « AÏZONOUTOME »(le pays des AÏZO ou encore AÏDATOME) nom dérivant de la divinité du sol AÏDA. Tèdo et Adjagbè étaient les chefs qui dirigeaient les entités. L'un au Nord et l'autre au Sud dans la localité. Ils ont autorisé les Agassouvi venues d'autres contrées au XVIe siècle à s'installer dans leur milieu. Les Agassouvi étaient surnommés « Adjatadonou » mais, quelques générations plus tard, ces Agassouvi se sont mélangés au peuple des voisins et aux AÏZO autochtones, et sont appelés ALLADA – TADONOU. Ils ont divinisé leur ancêtre, le chef de migration qui a supplanté la divinité AÏDA des anciens occupants de cette région. C'est à ce moment, qu'ils auraient appelé le chef de migration ADJAHOUTO, qui serait l'anagramme contractée de « ADJATO ê tou AÏDA »(le père des ADJA est plus grand qu'AÏDA). Certains pensent que les AÏZO sont peut – être alliés au ADJA. AÏZO serait selon eux une contraction « d'ADJA YIZO » (ADJA partis au loin). Allada est considéré comme une ville sainte et culturelle du faite que les restes sacrés d'Agassou, leur ancêtre y sont définitivement enterrés à 1km du village de TOGOUDO et 3km d'ALLADA centre.

- Potentialités économiques

Plusieurs activités économiques sont exercées dans la commune d'Allada à savoir l'agriculture, l'élevage et la pêche qui sont du secteur primaire. Le secteur secondaire existe à travers quelques unités de productions économiques. Enfin le secteur tertiaire n'est pas non plus négligeable dans la commune d'Allada. D'abord dans le domaine de l'agriculture, il y a la production des céréales et tubercules à savoir le maïs, le haricot, l'arachide, le niébé, le gombo, la tomate, le

piment, le manioc, la patate douce, l'ananas, le palmier à huile, le papagne solo...etc. L'agriculture constitue l'activité principale de la commune d'Allada. Les superficies emblavées sont estimées à 32500 ha (76,83%) dans la commune, soit une moyenne annuelle de 18139 ha. Parmi ces cultures, le maïs est la principale céréale et occupe en moyenne 73% des superficies emblavées annuellement. La culture d'ananas est la culture de rente de la commune d'Allada, elle occupe 1,3% des superficies emblavées et est fortement pratiquée sur le plateau d'Allada (Sékou, Togoudo, Lissègazoun). Les autres cultures de rente sont le maïs locale et amélioré, le manioc (23,2% des superficies), la tomate, le piment et les autres cultures maraîchères. Quant à l'élevage, plusieurs espèces sont pratiquées à savoir l'aviculture (oiseaux), le gros bétail (bovins), le petit bétail (ovins), la cuniculture (lapin), l'oléiculture (escargot), la pisciculture (poisson) ,et l'aulacodiculture (agouti). Les pâturages naturels du gros bétail sont concentrés dans l'arrondissement d'Avakpa, Lon-Agonmey et Tokpa le long de la rivière du couffo. On retrouve quelques infrastructures pastorales dans la ferme du Lycée Agricole Mèdji de Sekou (LAMS), dans la ferme de TINA à Lissègazoun et quelques fermes dans les domaines privés.

La pêche et le commerce constituent des activités secondaires pour les populations d'Allada. La pêche est pratiquée tout au long des cours d'eau et la zone de la plaine d'inondation côtoyant le fleuve Couffo est la zone de pêcherie de la commune. Le lac Ahémé qui relie Lon- Agonmey à bopa, la rivière Ava à Avakpa, la rivière Ahoutonou (Togoudo) sont les cours d'eau ou se fait la pêche traditionnelle des petits poissons comme les carpes.

Le commerce est une activité pratiquée dans la commune. Il vient après l'agriculture et l'élevage. Les activités commerciales sont menées en majorité par les femmes et elles se pratiquent dans les principaux marchés (St Michel d'Allada,

Avakpa et Sékou).ces marchés sont les lieux d'échanges de produits agricoles (maïs, arachide, haricot, tubercules, fruits et légumes).des produits d'élevages (Viande de consommation, vente des espèces en qualité) et des produits manufacturés (tissus, bijou, pièces de rechange pour les automobiles, matériaux de construction, produits alimentaires), etc.

Dans le domaine de l'industrie, le palmier à huile , le manioc et l'ananas sont des produits à caractère industriel et la production de l'ananas gagne les marchés nationaux et internationaux .Le tissu industriel est limité à quelques industries de transformation des productions vivrières et de rente tels que :ATC Béko (industrie du bois) ; industrie GRVC de soya ; usine de fabrication d'huile de soja à Sékou ;IRA(Initiative pour la Relance d'Ananas) ;OJA(Originale Jus d'Ananas) dans la transformation de l'ananas etc. Les produits transformés concernent la production d'huile de palme dans toute la commune, la production de jus d'ananas à Sékou, Togoudo, Lissègazoun, ainsi que le fromage à base soja à soyo. Le secteur de l'artisanat est un secteur qui n'est pas trop développé et est exercé en majorité par les femmes.

Le tourisme est une activité limité à la visite de quelques vestiges historiques par les populations. On note en effet, le palais royal d'Adjahouto , le plus important site touristique d'Allada situé à 3km de la ville d'Allada à Togoudo. Des cérémonies d'adoration aux mânes des ancêtres et aux « vodoun »sont organisées dans le mois de décembre et durent 21jours .L'actuel roi s'appelle Sa Majesté TOÏ DJIGLA KPODEGBE. Comme autre attrait touristique, on peut citer la place de Toussaint Louverture. La commune dispose de centre d'accueil de visiteur dont le Royaume Hôtel d'Allada, l'Hôtel Hibiscus et plusieurs auberges. Il est instauré au niveau de la commune une fête patronale « ALLADAHOUÉ »dont la première édition a eu lieu le 1^{er} novembre 2013 et adressé beaucoup de visiteurs.

Le transport fait partie du deuxième secteur d'activité de la commune, après l'agriculture et occupe 3,93% de la population active d'Allada. Les routes constituent les infrastructures qui permettent la circulation des véhicules, des personnes et des marchandises. La commune d'Allada est traversée par une voie inter-état de 22km bitumés. les réseaux primaires, secondaires et de liaison qui ont des routes en terre font plus de 60km et sont pour la plupart dans un état dégradé. Comme autre moyen de transport, il existe la ferrée Cotonou-Parakou passant par Allada et les pistes de dessertes rurales qui sont la plupart peu praticables.

Paragraphe 2 : Observation du stage

Dans ce paragraphe, nous allons faire ressortir aussi bien les forces que les faiblesses liées à notre structure de stage qui est la mairie d'Allada, d'une part et d'autre part dans la commune d'allada en générale.

- Observation de stage sur le fonctionnement des services administratifs

Dans le but d'atteindre son premier objectif, qui est le développement durable à la base, la commune d'Allada doit mettre en œuvre des politiques de développement adéquates bien définies. Dans ce sens, certains documents de planification prévus par la loi n°97-029 du 15 janvier 1999(article 84) ont été élaborés et son mis en application. Elle a, en effet, élaboré son plan de développement communal(PDC), qui contient un ensemble de programmes, et projets, et qui prend en compte toutes les compétences (propres, partagées et déléguées). Le constat est que la commune d'Allada dispose de son PDC1ère génération (2005-2009) puis 2^{ème} génération (2012-2016) (force). La commune dispose également d'un Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC), d'un Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) (force). La commune, dans le but d'accroître la participation des chefs de villages et quartiers

de ville (CV et CQ) aux actions de développement, a acquiert en 2012 à leur profit quatre-vingt-quatre(84) motos (force). Egalement, les communes doivent disposer d'un document de référence qui est, le plan Annuel d'Investissement(PAI) qui retrace les investissements à exécuter sur chaque année dans la commune. Le constat est que la commune d'Allada ne dispose pas encore d'un PAI, ce qui pose un véritable problème dans le financement et la réalisation des investissements (faiblesse). La commune se doit de mettre en œuvre en grande partie les projets inscrits dans son PDC. Mais force est de constater que tel n'est pas le cas et ceci faute de moyens financiers (faiblesse). L'aménagement du cadre de travail étant l'un des facteurs de motivation des agents, il doit être pris en compte afin de permettre à ces derniers de donner le meilleur d'eux même et d'offrir des services de qualité à ses populations. Au cours de notre stage à la mairie d'Allada, nous avons constaté la construction de nouveaux bâtiments et la réfection des anciens bureaux de la mairie et de certains Arrondissements (force). Dans le cadre du bon fonctionnement de l'administration, les services doivent être dotés de matériels nécessaires ; nous avons constaté que certains services de la mairie d'Allada ne disposent pas d'outils informatiques comme les services divisions de l'Etat civil et population et les services divisions des affaires économiques, donc nous pouvons noter un manque de matériels informatiques (faiblesse). Toute administration, dans l'exécution de ses tâches doit disposer des agents en nombre et qualité. Le constat sur ce plan montre que la mairie d'Allada souffre d'insuffisance non seulement de ressources humaines mais aussi et surtout qualifiées. Elle est confrontée au problème d'insuffisance de personnel entraînant une faible opérationnalisation des divisions des services. En effet, sur les vingt-et-une(21) divisions que compte la mairie, neuf (09) sont fonctionnelles. Toujours en matière de personnel, sur les soixante-quatorze (74) agents que compte la mairie, quatre (04) agents seulement sont titulaires de la licence, neuf (09) agents

ayant le BAC, dix-sept agents ayant le BEPC et quarante-quatre (44) agents ayant le CEP. La commune d'Allada dispose d'un personnel caractérisé par une faible qualification professionnelle de plus de la moitié des agents, donc un nombre assez élevé d'agents d'exécution (faiblesse). Au cours de notre stage, nous avons constaté qu'il existe des services qui sont assurés uniquement par leur chef services par exemple le SDLPMR, le SEHA et le SASSC. Dans le souci d'avoir un bon résultat des agents, l'administration doit pouvoir organiser périodiquement une formation de qualité pour ses agents, mais nous avons constaté à ce niveau un manque de formation au profit des agents (faiblesse). Pour le fonctionnement de toute administration en générale et de l'administration communale en particulier, un arrêté portant organisation et fonctionnement de l'administration communale doit être pris et doit être renouvelé en fonction des exigences de la structure. Vue l'importance des archives dans la vie d'une administration, ce service ne fonctionne pas comme cela se doit, c'est-à-dire que nous avons constaté une restriction du bureau qui ne permet pas de couvrir tous les archives et documents mis à sa disposition (faiblesse). Ainsi, il est à noter que pour une bonne prise en compte des besoins de la population et pour une réalisation efficace des ouvrages, il faut la descente des agents sur le terrain ; mais nous avons constaté que tous les agents ne disposent pas de moyens de déplacement, ce qui ne favorise pas le bon déroulement des activités, donc un manque de moyen de déplacement est à noter (faiblesse).

- Les observations sur la gestion des équipements marchands et l'entretien des voies communales.

Pour assurer le développement à la base, les communes sont obligées d'accroître la production locale afin de maximiser la mobilisation de ressources propres. A cet effet, la commune d'Allada regorge d'une forte potentialité économique

caractérisée par la variété de sa production agricole qui alimente ses trois principaux marchés à savoir : Allada, Sékou et Avakpa. Cette variété de la production agricole, témoigne de l'importance des équipements marchands dans les ressources propres de la collectivité (force). Mais au niveau du service des affaires économiques(SAE), les divisions chargées du recouvrement ne disposent pas de moyens roulants pour cette mission (faiblesse). Au cours de notre stage, nous avons constaté que certains marchés ont été créé dans la commune d'Allada et qui ne s'animent pas jusqu'à ce jour du fait de la gestion des équipements et le lieu d'installation de ces derniers comme le cas du marché de HINVI, LISSEGAZOUN, LON-AGONMEY et d'AYOU (faiblesse). Toujours au niveau du SAE, il est à noter l'inexistence de données chiffrées sur le nombre de hangars que dispose chaque marché. Il se pose un problème de gestion optimale des équipements marchands. Les infrastructures routières constituent des atouts favorables permettant la circulation des véhicules, des personnes et des biens. Le constat est que la plupart des routes en terre et les pistes rurales sont dégradées et devenues impraticables surtout en saison des pluvieuses. Cette dégradation des pistes ne facilite pas l'écoulement des produits agricoles et l'ouverture d'autres localités au centre-ville (faiblesse). Cependant, la commune d'Allada ne ménage aucun effort pour bénéficier d'un projet d'entretien des voies communales par l'approche HIMO(Haute Intensité de Main d'œuvre) financé par la Banque Mondiale qui a déjà commencé par intervenir dans la commune depuis 2013 (force).



CHAPITRE 2 : PRESENTATION ET
ANALYSE DES RESULTATS

Il s'agit pour nous dans une première section de présenter la situation des recettes et des dépenses d'investissement de 2011 à 2015. La seconde section aborde la présentation et analyse des données d'enquête et la dernière quant à elle, présente la vérification des hypothèses.

SECTION 1 : Présentation et analyse des données d'enquêtes

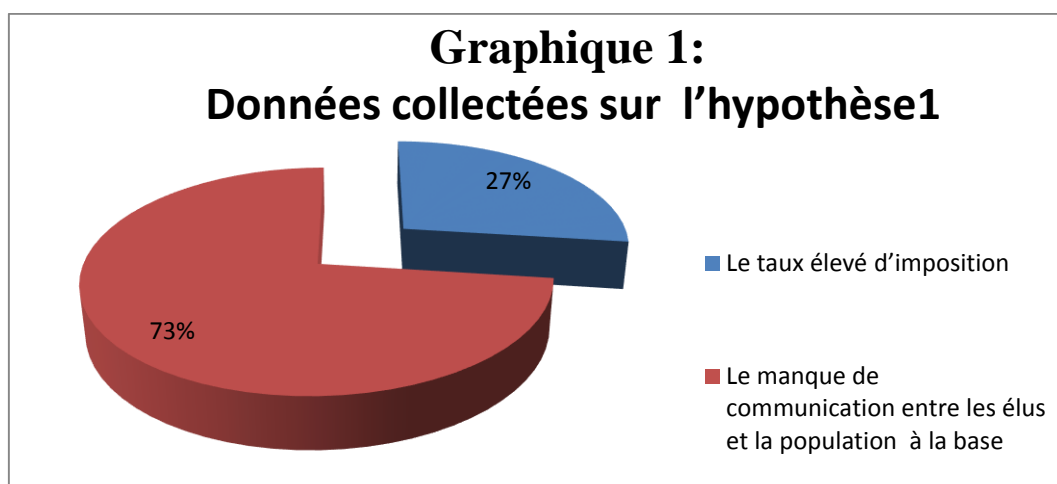
Présentation et analyse des données relatives au problème spécifique n°1

Le problème spécifique n°1 relatif à l'incivisme fiscal de la population a fait l'objet d'enquête. Les résultats de l'enquête réalisés auprès des acteurs concernés sont consignés dans le graphique ci-après

Tableau VI : Données liées aux causes relatives à l'incivisme de la population

Cause supposées	Effectifs	Fréquences relatives %
Le taux élevé d'imposition	19	27
Le manque de communication entre les élus et la population à la base	52	73
Total	71	100

Source : Données de terrain 2016



Il ressort de l'analyse du graphique n°1 que 73% des personnes interrogées pensent que l'incivisme fiscal de la population est dû au manque de communication entre les élus et la population à la base, alors que 27% des personnes estiment plutôt que c'est le taux élevé d'imposition qui explique l'incivisme fiscal de la population.

Présentation et analyse des données relatives au problème spécifique n°2

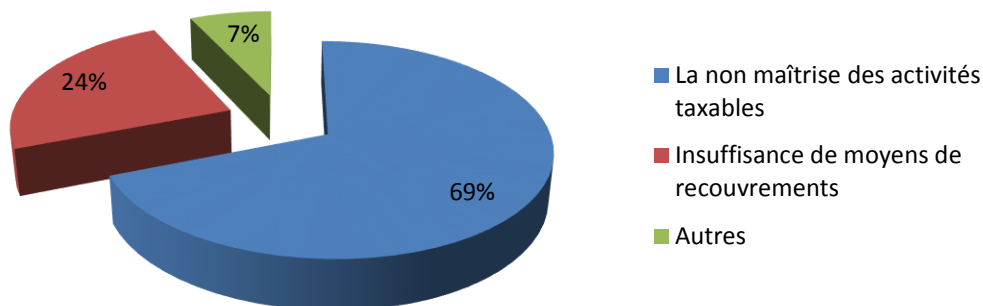
Le problème spécifique n°2 est relatif à la pertinence des stratégies de mobilisation des recettes non fiscales.

Tableau VII : Données liées aux stratégies de mobilisation des recettes non fiscale

Causes supposés	Effectifs	Pourcentages %
Non maîtrise des activités taxables	49	69%
Insuffisance des moyens de recouvrements	17	24%
Autres	5	7%
Totale	71	100%

Source : Données de terrain 2016

Graphique 2 :Données collectées sur l'hypothèse 2



De l'analyse du tableau on constate que 69% des enquêtés affirment et reconnaissent qu'il n'y a pas une maîtrise des activités taxables, 24% estiment qu'il y a une insuffisance des moyens de recouvrements et 7% enquêtés évoquent d'autres raisons.

Les entrevues avec les divers acteurs nous ont permis de comprendre qu'il y a un écart avec les recettes non fiscales recouvrées de 2011 – 2013 et 2014 à nos jours.

En effet, de 2011-2013, les recettes non fiscales ont connu une augmentation d'un niveau de 257581938 en 2011 soit une proportion de 32,42%. En 2012, elles sont de 154289473 avec une proportion de 24,15% et de 2013, elles passent de 14540237 soit une proportion de 22,91%. Cette montée des recettes peut s'expliquer par la mise à la disposition des agents de recouvrements des forces de l'ordre et leur organisation, la bonne gestion des tickets de stationnement des engins lourds et des droits de taxi-moto, le suivi des comités de gestion des gares routières, des syndicats de taxi-moto et des points d'eau de la commune, la mise en application de la taxe de développement local (TDL) sur tous les produits de la commune, la légère fixation du prix de convention de vente etc....

Par contre, de 2014 à nos jours, on note une baisse du niveau de recouvrement des recettes non fiscales. En 2014, les recettes passent de 117693646 soit un taux de 15,39% et 2015, elles sont de 128442565 avec un taux de 17,92%. Cette diminution des recettes s'explique par le manque de motivation des agents de recouvrement, une décision des élus qui autorise le non stationnement des véhicules à la gare, la non mise à la disposition des agents de recouvrements des forces de l'ordre, la mauvaise gestion des tickets, la hausse du prix de convention de vente qui repousse les propriétaires terriens à remplir les formalités etc.....

SECTION 2: VERIFICATION DES HYPOTHESES

- Degré de vérification de l'hypothèse n°1

La cause supposée dans cette hypothèse est le manque de communication entre les élus et la population à la base. Or l'analyse des données révèle que cette cause réunit 73% des avis émis. Nous concluons donc que l'hypothèse selon laquelle « la faible mobilisation des ressources propres est due à l'incivisme fiscale de la population » est vérifiée. Toute fois la seconde cause relative aux taux élevé d'imposition ayant regroupé 37% des avis consulté

- Degré de vérification de l'hypothèse n°2

L'analyse des données de l'enquête à ce niveau, a permis de retenir que, 69% des personnes interrogées rattachent la non maîtrise des activités taxables, 24% attestent que c'est l'insuffisance de moyens de recouvrement et 7% des personnes estiment d'autres raisons. La cause relative à la non maîtrise des activités taxables étant considéré comme une faille dans les stratégies de recouvrement, donc l'hypothèse selon laquelle « le niveau de recouvrement des recettes non fiscales dépend de l'efficacité des stratégies mises en œuvres » est vérifiée.

Section 3 : Difficultés rencontrés et Approches de solutions

Difficultés rencontrées

Quelques difficultés ont été notées au cours de la réalisation de nos enquêtes. Au nombre de ces difficultés rencontrées, nous avons :

- L'accès difficile de certain documents
- Manque de collaboration de certaines personnes lors de la collecte des données
- L'indisponibilité de certain responsable devons-nous fournir les informations nécessaires
- La réticence de certain contribuable lors de nos enquêtes du faite du non maitrise de la destination des impôts et taxes perçues par la commune

- Approches de solution au problème de l'incivisme de la population

D'après le diagnostic établi, l'incivisme fiscal des contribuables est dû prioritairement au déficit de communication entre les élus et la population à la base. Il est a noter que les campagnes de sensibilisation sont choses rares dans la commune. Néanmoins quelques communiqués à la radio ou à la télévision sont été effectués. La majorité de la population étant analphabète et ne taillent pas trop d'importance à l'écoute des medias, il en résulte que l'information revient à une partie minime des contribuables. Ces derniers ignorant la destination de l'impôt et les méthodes de détermination des montants dus ; s'abstiennent aussi de s'acquitter régulièrement de leur dette fiscale. Face à une telle situation, les élus locaux doivent penser à une organisation des séances de sensibilisation dans quelques langues nationales non seulement pour expliquer l'utilité des impôts dans le développement d'une commune mais également de faire un compte rendus régulier et transparent de l'utilisation des impôts perçus à la population. Aussi pour cultiver le civisme de la population, un accent doit être mis sur la prise en

compte des besoins prioritaires de la population dans la réalisation des infrastructures dans la commune « si non espérons des résultats durables, nous devons rendre compte aux communautés pour lesquelles nous travaillons. C'est une question de bon sens », disait OUSMANE TRAORE. Pour amener le contribuable à s'acquitter de ses impôts et taxes, il faut prendre des mesures pour corriger le déficit de communication existant entre les élus et la population à la base. Il serait souhaitable de rendre régulière la communication entre l'ordonnateur et les différents acteurs du développement. Le budget programme, le PTA, les programmes d'investissement et leurs sources de financement doivent toujours être des documents accessibles aux différents acteurs et principalement à la population. Les textes relatifs à la mobilisation des ressources (paiement des acomptes provisionnels par exemple) doivent être connus des contribuables. La gestion budgétaire faire l'objet de compte rendu autrement dit un compte rendu doit faire par l'arrondissement sur le niveau de collecte et l'utilisation des impôts et taxes perçues. Ce faisant, ces derniers se sentiront concernés par le développement de leur localité.

Un second aspect relatif au niveau d'imposition doit également être pris en compte. A cet effet, les autorités communales doivent revoir les taux imposés aux contribuables surtout en ce qui concerne les valeurs inactives car il ne sert à rien de fixer un taux élevé et ne pas arriver à recouvrer comme cela se doit les recettes.

- **Approche de solution au problème de l'insuffisance de stratégies de recouvrement**

Le graphique n°2 établi révèle que, la vraie cause de l'insuffisance de stratégies de recouvrement des recettes non fiscales dans la commune d'Allada est la non maîtrise des activités taxables:

-La motivation du personnel ayant en charge la mobilisation des recettes non fiscales

-La formation régulière des agents plus particulièrement par rapport aux activités taxables

-Recruter d'avantage les agents collecteurs de la taxe de développement local (TDL), car ils sont en nombre insuffisant.

- Doter les agents collecteurs des moyens de déplacement

-Faire appuyer les agents collecteurs des forces de l'ordre de manière quotidienne en les motivants

- Poursuivre la sensibilisation

- Elaborer le gisement fiscal de la mairie

- renforcer les politiques de mobilisation des ressources propres

-La mise en affermage des marchés et des ouvrages hydrauliques de la commune

-Réorganiser la filière ananas au niveau de la mairie au service des exploitants pour créer de la richesse qui alimenterait la caisse de la commune

-Réorganiser les CAR (Coopération d'Aménagement Rural) pour leur permettre d'exploiter de façon judicieuse les palmerais et de contribuer à l'alimentation des recettes de la commune

- Composer avec les personnes ressources clés par exemple le ROI KPODEGBE
- Renforcer et élargir la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales
- Renforcer le dispositif financier d'appuis aux collectivités territoriales

- **Recommandation pour la mise en œuvre des solutions proposées**

Dans cette partie, il s'agit de formuler quelques recommandations, afin que les solutions suggérées pour une meilleure mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada portent leurs fruits

Aux élus locaux

Les élus communaux étant les premiers décideurs de la commune, leurs engagements constituent un facteur déterminant dans la mise en œuvre des différentes solutions proposées. Pour cela ils doivent

- Organiser des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations sur l'importance des textes relatifs aux impôts et taxes dans le développement d'une commune à partir des différents canaux de communication et surtout dans les langues locales
- Procéder à l'aménagement des équipements marchands et surtout le marché de Sékou qui est dans un état déplorable
- Procéder au déplacement vers certains arrondissements pour savoir les causes réelle de non animation des marchés comme le marché de hinvi, lon-agonmey et lissègazoun en vue de relancer le fonctionnement de ces derniers
- Penser à la motivation des agents collecteurs en leur octroyant suffisamment de matériel roulant, en leur assurant de soin de santé, en leur accordant des primes ou en récompensant les plus méritants

- Recruter des agents compétents
- Motiver tous les personnels de la mairie, et en particulier ceux des affaires économiques
- Sanctionner les agents fraudeurs
- Expliquer à la population ce que c'est que la TDL car peu de gens savent
- Faire un travail de civisme fiscal par le maire de la commune, comme le cas de DJAKOTOMEY

L'Etat et aux populations

Le développement d'un pays ne pouvant être chose réelle sans le développement des communes à la base, l'Etat à un rôle très important à jouer pour amorcer le développement des communes. A cet effet, il doit évaluer la gestion financière des collectivités territoriale pour le favoriser une gestion efficace des dernier publics par ces derniers. Il doit également faire diligence en ce qui concerne le transfert des ressources financières aux par le FADeC (fond d'appui au développement communal). L'Etat doit aussi renforcer la contribution de la collectivité territoriale dans la gestion de la sortie de crise et de renforcer leur rôle en matière de gouvernance, de fourniture des services de base et de promotion de l'économie locale.

En ce qui concerne les populations, elles doivent comprendre que le développement n'est pas seulement l'affaire des élus locaux. Il nécessite la participation d'une manière ou d'une autre des uns et des autres. Pour cela, elles doivent s'acquitter régulièrement de leur dette, fiscales, penser à l'entretien des infrastructures mis à leur disposition. En un mot, il faut que la population s'intéressent à la gestion des affaires de leur localité et fassent des propositions pour son amélioration.



CONCLUSION

Le développement a pour objectif primordial l'amélioration des conditions de vie de la population. Ceci ne pouvant être effective sans la prise en compte des besoins de la population à la base, le système de la décentralisation a été mis en place. La décentralisation a conféré aux collectivités locales tous les pouvoirs de décisions pour la gestion de leurs ressources financières. Ainsi, les communes sont dotées de l'autonomie financière et de la personnalité juridique. L'étude réalisée sur l'amélioration des ressources financières de la commune d'Allada nous a permis de nous rendre compte des difficultés que rencontrent les autorités locales dans la mobilisation des ressources propres. Ces difficultés se réfèrent spécifiquement à l'incivisme de la population et à l'insuffisance dans les stratégies de recouvrement des recettes non fiscales.

A ces diverses difficultés, quelques solutions ont été proposées. Egalement des recommandations ont été faites aussi bien à l'endroit des autorités qu'à l'endroit de la population pour la mise en œuvre de ces solutions.

Toutefois, il faut que la commune d'Allada œuvre à exploiter comme cela se doit le potentiel dont elle dispose dans le but d'en tirer le maximum de profit car la commune ne peut être financièrement autonome qu'à partir de ses propres ressources mobilisées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIE

- **ADJAHO R.** (2002), décentralisation au Bénin ; en Afrique et dans le monde 1^{ère} édition COPEF, P : 194
- **ALIBERT J.** (1998), décentralisation et finance local en Afrique noir ; n°236 AEROM, PARIS
- **Bouvier M.** (1999) finance locale 6^e édition LGDJ
- **CHAMBAS G., BRUN J. F., ROTA GRAZOSI G.** (2007) “ La mobilisation de ressources propres locales en Afrique ”, Forum sur les gouvernances locales et décentralisation, Nations Unies, (Vienne, 26-29 juin 2007).
- **DEHOUMON P.** (2006) « la décentralisation entre risque et espoir. » Cotonou, édition Copef, P : 241
- **DESCARTES** (2002) ; Lexique économique
- **FRIZON R.** (2001) ; Autonomie Financière, 9^{ème} édition
- **LABIE F.** (1995) : ” Finances locales” , Dalloz, Paris, 340P
- **MEHL L.** (1972) ; Sciences et Techniques fiscales, PUF, PARIS, P : 142
- **SAWADOGO** (2002). La revue africaine des finances N°3
- **SILEM F.** (2002) ; Lexique d'Economie et Gestion ; 7^{ème} édition
- **SIO T. KAMDEM J.B.** (2008) ” Proposition de stratégie de mobilisation de ressources pour un financement plus efficace des plans locaux de développement” 25 pages
- **YATTA F. P. S.** (2000), La décentralisation financière en Afrique : succès, problèmes, contraintes

AUTRES DOCUMENTS ET REVUS

- ◆ Mairie d'Allada, 2012, plan de développement communal (2012-2016)
- ◆ GUIDE DE MAIRE(2003) : « une volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socioéconomique des populations »
- ◆ COMPTE ADMINISTRATIF (2011-2015)
- ◆ L'étude réalisée par le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACTE) sur le sujet « Mobilisation optimale des ressources propres : Des actions concrètes et pragmatiques s'imposent aux autorités locales »



ANNEXES

ANNEXE N°1 : Guide d'entretien

Bonjour Mesdames/ Messieurs, dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation au cycle I, en économie appliquée à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion(FASEG), sur le thème « Mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada : contraintes et perspectives re». Ainsi, vous êtes identifiés pour nous fournir des informations sur la question afin de nous permettre d'éclaircir le phénomène. Nous vous garantissons que les informations que vous nous fournirez seront tenues strictement confidentielles.

- 1- Quels sont les textes et lois en votre connaissance qui régissent le paiement des impôts ?
- 2- Quelle est la finalité des impôts et taxes perçues ?
- 3- De quels moyens (financiers humains matériels) mis à votre disposition pour la mobilisation des ressources propres de la commune ?
- 4- Selon vous, ces moyens suffisent-ils pour accomplir avec efficacité ces tâches ?
- 5- Quelles suggestions faites-vous à l'endroit des différents acteurs pour ou pour améliorer la mobilisation des ressources propres de la commune ?
- 6- Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour mener à bien les ressources générées par la population ?

ANNEXE N°2 : Questionnaire d'enquête adressé aux contribuables

Etudiants en économie appliquée à la faculté des sciences Economiques et de gestion (FASEG) à l'université d'Abomey- Calavi, nous rédigeons un mémoire de Licence sur « Mobilisation des Ressources Propres dans la Commune d'Allada : Contraintes et Perspectives ». Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Après l'analyse des comptes administratifs (2011-2015) de la mairie d'Allada, il ressort que la part contributive des ressources propres représente 39,56% des ressources totale de la commune. Donc une faible mobilisation des ressources propres dans la commune d'Allada.

1- Qu'est-ce qui explique selon vous le faible niveau de recouvrement des recettes non fiscales ?

- Non maîtrise des activités taxables,
- Insuffisance des moyens de recouvrements,
- Autres (à préciser).....

1- A votre avis, qu'est-ce qui est à la base de l'incivisme de la population ?

- Le manque de communication entre les élus et la population à la base,
- Le taux élevé d'imposition,
- Autre (à préciser).....

3- Qu'est-ce qui, selon vous est à la base du faible politique de mobilisation des recettes non fiscales ?

- Le manque de motivation des agents collecteurs,
- Insuffisance d'agents de recouvrements,
- Autres (à préciser).....

ANNEXE 3: CALCUL DES TAUX

Ces taux résumés dans les tableaux ci-dessus ont été calculés à l'aide des formules suivantes :

TRF (taux de recette fiscale)

$$\text{TRF} = \frac{\text{Recette fiscale de l'année}}{\text{Recette totale de l'année}} \times 100$$

✓ TRNF (taux de recette non fiscal)

$$\text{TRNF} = \frac{\text{Recette fiscale de l'année}}{\text{Recette totale de l'année}} \times 100$$

✓ RT (recette Totale)

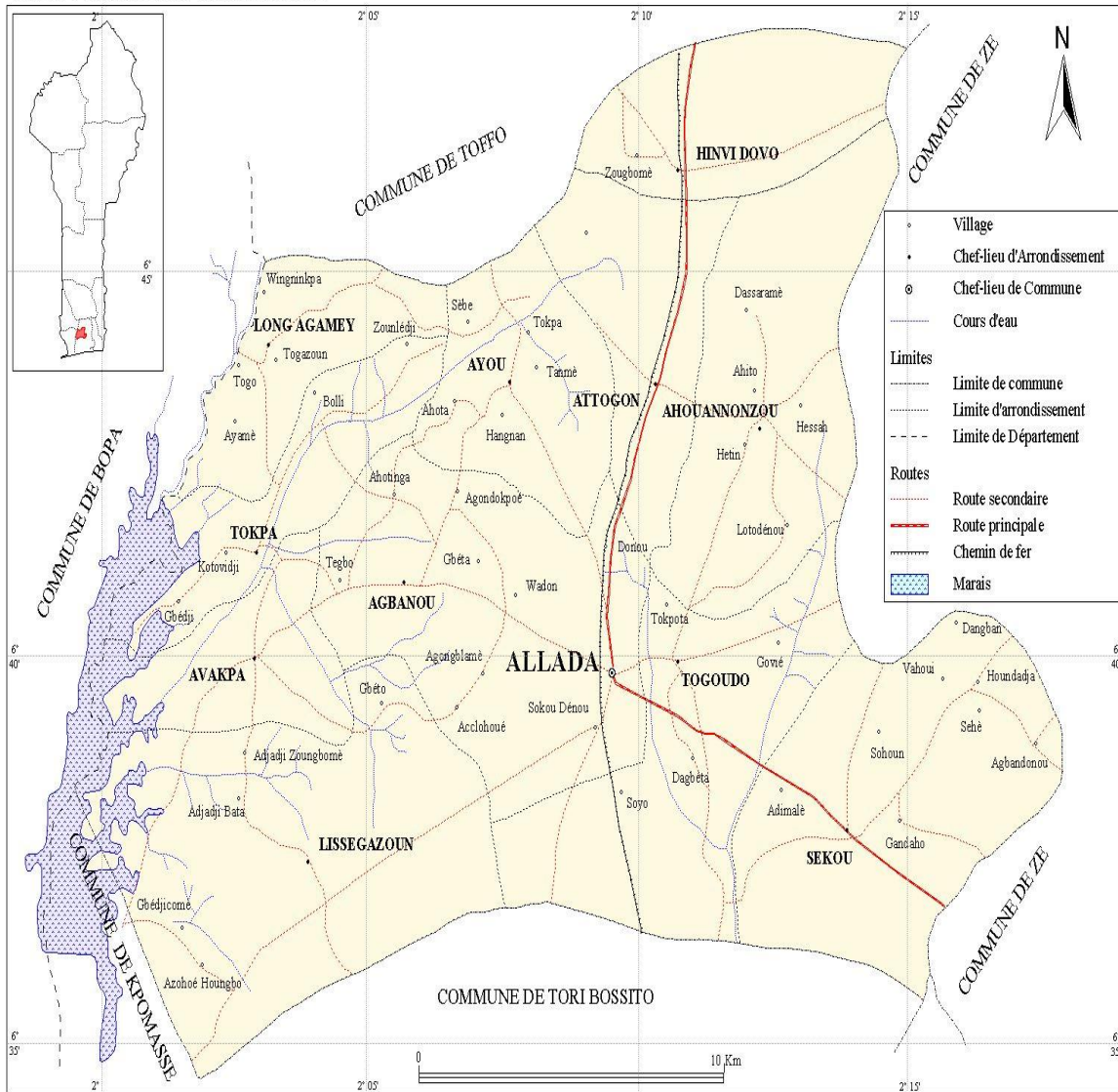
$(RT) = \text{Recette de l'année} + \text{Recette d'investissement de l'année.}$

✓ TDI (Taux de Dépense d'Investissement)

$$\text{TDI} = \frac{\text{Dépense d'investissement de l'année}}{\text{Dépense totale de l'année}} \times 100$$

ANNEXE 4:

Carte n°1 : Situation de la Commune d'Allada



Source : PDC, deuxième génération, 2013

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	i
DEDICACE.....	ii
DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
SOMMAIRE.....	v
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTES DES GRAPHIQUES.....	viii
RESUME.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE.....	4
SECTION 1 : Problématique, revue de littérature et méthodologie	5
I- PROBLEMATIQUE.....	5
A- OBJECTIFS ET HYPOTHESES.....	7
1 Objectif générale.....	7
2-Objectifs spécifiques.....	7
3-Hypothèse.....	7
II-CONTEXTE DE LETTURE.....	8
III- REVUE DE LA LITTERATURE.....	19
A- Revu théorique.....	19
B- Revu empirique.....	23
IV-METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE.....	26
SECTION 2 : Présentation de la commune d'Allada et observation de stage.....	30
Paragraphe 1 : Présentation de la commune d'Allada	31

Paragraphe 2 : observation de stage.....	36
Chapitre 2 : Présentation et analyse des résultats.....	40
SECTION 3 : Présentation et analyse des résultats.....	41
SECTION 4 : Vérification des hypothèses.....	44
SECTION 5 : Difficulté rencontré et approches de solution.....	45
CONCLUSION.....	50
Référence bibliographique.....	51
ANNEXE.....	a
Table des matières.....	f